
**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau tenue le mercredi 23 novembre 2016, au bureau de la MRC situé au 186, rue King, dans la Ville de Maniwaki à compter de 18 heures, ayant quorum et se déroulant sous la présidence de monsieur le préfet Michel Merleau.

Sont présents :

Monsieur le conseiller Denis Charron
Monsieur le conseiller Laurent Fortin
Madame la conseillère Julie Jolivette
Monsieur le conseiller Réjean Major
Madame la conseillère Chantal Lamarche
Monsieur le conseiller Bernard Cayen
Monsieur le conseiller Gaétan Guindon
Monsieur le conseiller Neil Gagnon
Monsieur le conseiller Ota Hora
Monsieur le conseiller Morris O'Connor
Madame la conseillère Joanne Poulin
Monsieur le conseiller Gary Lachapelle
Monsieur le conseiller Robert Coulombe
Monsieur le conseiller Ronald Cross
Monsieur le conseiller Alain Fortin
Monsieur le maire André Carle

Municipalités représentées

Aumond
Blue Sea
Bois-Franc
Bouchette
Cayamant
Déléage
Denholm
Egan-Sud
Kazabazua
Low
Gracefield
Lac-Sainte-Marie
Maniwaki
Messines
Montcerf-Lytton
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau

Est absent :

Monsieur le conseiller Gérard Coulombe

Grand-Remous

Sont aussi présents :

De la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, madame Lynn Kearney, directrice générale et madame Véronique Denis, directrice générale adjointe et greffière.

Des journalistes ainsi que quelques citoyens sont également présents.

Ouverture de la séance par le préfet

Monsieur le Préfet déclare la séance ouverte à 18 h et aborde ensuite l'ordre du jour.

2016-R-AG330

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 23 novembre 2016

Monsieur le conseiller Réjean Major, appuyé par monsieur le conseiller Denis Charron, propose et il est résolu que l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la MRC du 23 novembre 2016 soit adopté tel que présenté, avec les modifications suivantes réalisées avant l'ouverture de la présente séance :

Retrait des points suivants :

- 110-6 Adoption de la richesse foncière uniformisée 2017;
- 110-7 Modification de la résolution 2014-R-AG017 – Remplacement du représentant désigné de la MRC au sein de la Société d'aménagement et de gestion environnementale du bassin versant du lac des Trente et Un Milles (SAGE 31 milles);
- 600-9 Complicité Emploi – Mandat à la directrice générale de la MRC;

Ajout du point suivant :

- 100-3 Demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) – Transport interurbain – Ligne Grand-Remous/Ottawa;

ADOPTÉE

2016-R-AG331

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC du 18 octobre 2016

Monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyé par monsieur le conseiller Ronald Cross, propose et il est résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 octobre 2016 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

Note au procès-verbal – Dépôt du rapport d'activités du préfet – Période du 19 octobre au 23 novembre 2016

Monsieur le préfet dépose son rapport d'activités du préfet pour la période du 19 octobre au 23 novembre 2016 aux membres du Conseil à titre d'information et demeure disponible pour toute question.

2016-R-AG332

Radio communautaire CHGA – Acceptation d'une proposition publicitaire « Clé en main » pour l'année 2017

Considérant que la Radio communautaire CHGA offre à la MRC le renouvellement du forfait publicitaire annuel « Clé en main »;

Considérant que cette activité publicitaire vise à informer la population des actualités qui se déroulent dans les municipalités et à la MRC;

Considérant, de plus, que cette activité publicitaire vise à faire connaître la Vallée-de-la-Gatineau tant aux vacanciers de passage dans la MRC qu'aux villégiateurs et résidents de la région.

En conséquence, monsieur le conseiller Gary Lachapelle, appuyé par monsieur le conseiller André Carle, propose et il est résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau accepte la proposition publicitaire « Clé en main » 2017 reçue de la Radio CHGA qui se compose de deux volets, soient :

Volet 1 :

- 1- Chronique touristique été 2017.

Volet 2 :

- 1- Souhaits des fêtes (6);
- 2- Banque de 25 publicités de 30 secondes avec 3 productions à offrir à un organisme au choix de la MRC;
- 3- 20 avis publics diffusés 4 fois par jour pendant 3 jours;
- 4- 10 annonces d'événements municipaux à raison de 4 par jour pendant 7 jours;
- 5- 6 entrevues de 5 minutes sur les événements culturels organisés par la MRC;
- 6- Bandeau publicitaire sur le site web.

Le tout à valeur forfaitaire de 5 010 \$, taxes en sus.

ADOPTÉE

2016-R-AG333

Demande d'autorisation au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire – Cautionnement de la Maison de Culture Vallée-de-la-Gatineau pour son projet de rénovation de l'Auditorium de la Cité étudiante de la Haute-Gatineau – Suivi de la résolution 2016-R-AG118

Considérant l'adoption de la résolution 2016-R-AG118 par laquelle le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG) s'est engagé au respect des termes, conditions et obligations de la Maison de la Culture de La Vallée-de-la-Gatineau (MCCVG) prévus à l'entente intervenue avec le ministère de la Culture et des Communications (MCC);

Considérant que le projet de rénovation de la salle de spectacle de la MCCVG nécessite un engagement supplémentaire de la MRCVG en raison de demandes de caution présentées à cet effet par les institutions financières;

Considérant que malgré les subventions annoncées par le MCC, les ententes intervenues avec ce ministère et l'engagement de la MRCVG, les institutions financières refusent de

prêter les sommes nécessaires à la réalisation du projet sans le cautionnement d'un autre organisme;

Considérant le protocole d'entente liant la MRCVG, la MCVG et la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais pour les 30 prochaines années quant à la gestion et à l'opération de la future salle de spectacle;

Considérant que ce projet de rénovation est jugé prioritaire et essentiel pour la région;

Considérant que la Maison de la Culture de La Vallée-de-la-Gatineau désire obtenir un prêt d'une institution financière au montant de 7 148 000\$, remboursable sur 20 ans;

Considérant qu'une demande doit être adressée au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour autoriser la MRCVG à se porter caution de la MCVG pour permettre la conclusion d'une entente de financement avec une institution financière.

En conséquence, monsieur le conseiller Robert Coulombe, appuyé par monsieur le conseiller Ronald Cross, propose et il est résolu que la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau se porte caution en faveur de la Maison de la Culture de La Vallée-de-la-Gatineau d'un montant de 7 148 000 \$ pour 20 ans selon les termes et conditions mentionnés dans le projet de convention de cautionnement joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A ».

Il est également résolu que la municipalité demande au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire l'autorisation de se rendre caution de cette obligation.

ADOPTÉE

2016-R-AG334

Demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) – Transport interurbain – Ligne Grand-Remous/Ottawa

Considérant la nécessité de maintenir la liaison par autocar interurbain pour la ligne Grand-Remous/Ottawa actuellement effectuée par Autobus Gatineau;

Considérant la possibilité d'obtenir une aide financière du MTMDET pour le maintien de cette liaison dans le cadre du programme d'aide au développement du transport collectif;

Considérant que dans le cadre de ce programme, il incombe au milieu municipal de se prononcer pour soutenir la liaison, les dispositions du programme prévoyant que le MTQ triple la contribution du milieu;

Considérant les résolutions 2016-R-AG041 et 2016-R-AG047 adoptées par le Conseil de la MRCVG confirmant l'appui financier à Autobus Gatineau pour la ligne Grand-Remous/Ottawa.

En conséquence, monsieur le conseiller Réjean Major, appuyé par monsieur le conseiller Denis Charron, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau :

- D'octroyer une aide financière d'un montant de 50 000 \$ à même les fonds identifiés au budget pour les transports collectifs à la MRCVG pour maintenir la liaison par autocar interurbain entre Grand-Remous et Ottawa effectuée en vertu d'un permis détenu par une société de transport privée;
- De demander au MTMDET d'octroyer l'aide financière prévue dans le cadre du Programme d'aide au développement du transport collectif, soit un montant attendu de 150 000 \$ équivalant au triple de la contribution du milieu municipal;
- De préciser que l'aide financière totale couvre une période de douze (12) mois correspondant à l'année de référence 2016 (1^{er} janvier au 31 décembre);
- De préciser que l'aide financière permettra de couvrir le déficit d'exploitation du parcours;
- De mandater le Guichet unique des transports collectif et adapté de la Vallée-de-la-Gatineau (GUTAC-VG) pour gérer l'aide financière et la reddition de comptes afférente avec la société de transport privée pour l'année de référence;
- D'envoyer la présente résolution au MTMDET, au GUTAC-VG et à Autobus Gatineau.

ADOPTÉE

2016-R-AG335	Octroi de contrat – Appel d’offres 161107 – Services d’acheminement de matières résiduelles (Transport à longue distance) Considérant que l’appel d’offres 161 107 « Service d’acheminement de matières résiduelles (Transport à longue distance) » a été lancé et conduit selon les dispositions des articles 935 et suivants et les autres dispositions applicables du Code municipal (L.R.Q, c. C-27.1); Considérant qu’une seule soumission a été reçue dans les délais prescrits, soit celle de Rock et Pauline Patry Transport 2969 6366 Qc inc., au taux de 1,68 \$/km pour 2017, 1,76 \$/km pour 2018 et 1,79 \$/km pour 2019, tant pour le transport des matières recyclables que pour le transport des déchets domestiques; Considérant qu’une analyse de la soumission a été réalisée, selon les critères préétablis, et que celle-ci a été trouvée conforme et accompagnée des garanties exigées par les documents d’appel d’offres. En conséquence, monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyé par monsieur le conseiller André Carle, propose et il est résolu que le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau octroie le contrat 161107 « Service d’acheminement de matières résiduelles (Transport à longue distance) » à Rock et Pauline Patry Transport 2969 6366 Qc inc., pour le montant inscrit ci-haut avant taxes et autorise le préfet et la directrice générale à signer ledit contrat. ADOPTÉE
2016-R-AG336	Octroi de contrat – Appel d’offres 161108 – Services d’élimination des déchets domestiques Considérant que l’appel d’offres 161108 « Service d’élimination de déchets domestiques » a été lancé et conduit selon les dispositions des articles 935 et suivants et les autres dispositions applicables du Code municipal (L.R.Q, c. C-27.1); Considérant que deux soumissions ont été reçues dans les délais prescrits; Considérant que la plus basse soumission conforme reçue est celle de Services Matrec Inc., au taux de 54,93 \$/tonne pour 2017, 55,93 \$/tonne pour 2018 et 56,93 \$/tonne pour 2019, incluant différents frais et coûts prévus au contrat. En conséquence, monsieur le conseiller Robert Coulombe, appuyé par monsieur le conseiller Neil Gagnon, propose et il est résolu que le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau octroie le contrat 161108 « Service d’élimination de déchets domestiques » à Services Matrec Inc., pour le montant inscrit ci-haut avant taxes et autorise le préfet et la directrice générale à signer ledit contrat. ADOPTÉE
2016-R-AG337	Adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2017 – Partie 1 – Partie commune à toutes les municipalités Monsieur le conseiller Robert Coulombe, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Guindon, propose et il est que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau adopte les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2017, pour la partie I du budget, commune à l'ensemble des municipalités et aux territoires non organisés, comportant des dépenses de fonctionnement de 6 508 140 \$, des affectations et activités d'investissements de 284 416 \$ et des revenus de 6 792 556 \$. ADOPTÉE
2016-R-AG338	Adoption des répartitions 2017 (Quotes-parts) – Partie 1 – Partie commune à toutes les municipalités Considérant que la base de répartition de certaines charges aux municipalités locales pour l'exercice financier 2017 est l'évaluation totale constatée le 15 novembre 2016; Considérant que les bases de répartitions de certaines autres charges sont fixées par divers règlements du Conseil pris en vertu de l'article 205 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1). En conséquence, monsieur le conseiller André Carle, appuyé par monsieur le conseiller Ronald Cross, propose et il est résolu que la répartition des charges pour l'année 2017, toutes bases confondues, soit adoptée, sous réserve des considérants ci-haut énumérés, telle que présentée dans le tableau suivant :

Municipalité	Charge (Quote-part) 2017
Aumond	87 892 \$
Blue Sea	159 839 \$
Bois-Franc	46 614 \$
Bouchette	134 701 \$
Cayamant	142 987 \$
Déléage	140 043 \$
Denholm	101 619 \$
Egan-Sud	56 281 \$
Gracefield	430 323 \$
Grand-Remous	121 393 \$
Kazabazua	143 570 \$
Lac Ste-Marie	242 526 \$
Low	170 231 \$
Maniwaki	273 214 \$
Messines	204 871 \$
Montcerf-Lytton	66 707 \$
Ste-Thérèse-de-la-Gatineau	101 868 \$
Territoires non organisés (TNO)	35 142 \$
	2 659 821 \$

ADOPTÉE

2016-R-AG339 **Avis de motion – Règlement 2016-303 – Déterminant la répartition des quotes-parts relatives à la Partie 1 du budget de la MRCVG commune aux dix-sept municipalités locales.et abrogeant les règlements 2010-219, 2012-247, 83-03, 2001-127, 2002-133, 2012-248, 2006-174, 2012-249, 2013-252, 2000-120, 2001-126 et 2010-217 relatifs aux mêmes objets**

Avis est donné par monsieur le conseiller Réjean Major qu'un projet de règlement portant le numéro 2016-303 « Déterminant la répartition des quotes-parts relatives à la Partie 1 du budget de la MRCVG commune aux dix-sept municipalités locales.et abrogeant les règlements 2010-219, 2012-247, 83-03, 2001-127, 2002-133, 2012-248, 2006-174, 2012-249, 2013-252, 2000-120, 2001-126 et 2010-217 relatifs aux mêmes objets », sera déposé pour adoption à une séance ultérieure. L'avis de motion est assorti d'une demande de dispense de lecture.

2016-R-AG340 **Adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2017 – Partie 2 – Traitement des eaux usées – Certaines municipalités**

Monsieur le conseiller Neil Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller André Carle, propose et il est résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau adopte les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2017, pour la partie 2 du budget s'appliquant à certaines municipalités, à l'égard du traitement des eaux usées, comportant des dépenses de fonctionnement de 484 270 \$, des affectations et autres activités de 201 257 \$ et des revenus de 647 446 \$.

ADOPTÉE

2016-R-AG341 **Adoption des répartitions 2017 (Quotes-parts) – Partie 2 – Traitement des eaux usées – Certaines municipalités**

Considérant que les bases de répartitions de certaines charges sont fixées par divers règlements du Conseil pris en vertu de l'article 205 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

Considérant qu'en vertu du deuxième alinéa de l'article 205.1 de la Loi, la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau peut déterminer la répartition de dépenses selon tout critère qu'elle juge approprié;

Considérant qu'en vertu des règlements 2004-145, 2004-154 et 2008-197, le Conseil de la MRC a établi que les dépenses relatives au traitement des eaux usées seraient réparties sur la base du « nombre équivalent d'unités de logement ».

En conséquence, monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyé par monsieur le conseiller Bernard Cayen, propose et il est résolu que la répartition des charges pour l'année 2017, toutes bases confondues, soit adoptée, sous réserve des considérants ci-haut énumérés, telle que présentée dans le tableau suivant :

Municipalité	Charge (Quote-part) 2017
Aumond	30 907 \$
Blue Sea	41 321 \$
Bois-Franc	13 394 \$
Bouchette	24 846 \$
Cayamant	49 559 \$
Déléage	56 658 \$
Denholm	28 295 \$
Egan-Sud	15 035 \$
Gracefield	100 524 \$
Grand-Remous	44 268 \$
Kazabazua	41 489 \$
Lac Ste-Marie	40 015 \$
Low	41 552 \$
Maniwaki	0 \$
Messines	65 565 \$
Montcerf-Lytton	23 540 \$
Ste-Thérèse-de-la-Gatineau	26 923 \$
Territoires non organisés (TNO)	3 583 \$
	647 446 \$

ADOPTÉE

2016-R-AG342

Avis de motion – Règlement 2016-304 – Déterminant la répartition des quotes-parts relatives à la Partie 2 du budget de la MRCVG pour le traitement des eaux usées et abrogeant le règlement 2004-154 relatif aux mêmes objets

Avis est donné par monsieur le conseiller Ronald Cross qu'un projet de règlement portant le numéro 2016-304 « Déterminant la répartition des quotes-parts relatives à la Partie 2 du budget de la MRCVG pour le traitement des eaux usées et abrogeant le règlement 2004-154 relatif aux mêmes objets », sera déposé pour adoption à une séance ultérieure. L'avis de motion est assorti d'une demande de dispense de lecture.

2016-R-AG343

Adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2017 – Partie 3 – Dépenses relatives aux opérations de gestion des matières résiduelles – Certaines municipalités

Monsieur le conseiller André Carle, appuyé par monsieur le conseiller Denis Charron, propose et il est résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau adopte les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2017, pour la partie 3 du budget, s'appliquant à certaines municipalités et, notamment, à l'égard du Centre de transfert et de la démarche régionale avec Tricentris, comportant des dépenses de fonctionnement de 1 561 168 \$, des affectations et activités d'investissements de 95 740 \$ et des revenus de 461 680 \$.

ADOPTÉE

2016-R-AG344

Adoption des répartitions 2017 (Quotes-parts) – Partie 3 – Dépenses relatives aux opérations de gestion des matières résiduelles – Certaines municipalités

Considérant que les bases de répartitions de certaines charges sont fixées par divers règlements du Conseil pris en vertu de l'article 205 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1).

Considérant qu'en vertu du deuxième alinéa de l'article 205.1 de la Loi, la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau peut déterminer la répartition de dépenses selon tout critère qu'elle juge approprié;

Considérant que par la présentation de l'avis de motion pour le règlement 2016-305, le Conseil de la MRC souhaite établir le mode de répartition des dépenses relatives aux opérations de gestion des matières résiduelles.

En conséquence, monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par madame la conseillère Julie Jolivette, propose et il est résolu que la répartition des charges pour l'année 2017, toutes bases confondues, soit adoptée, sous réserve des considérants ci-haut énumérés, telle que présentée dans le tableau suivant :

Municipalité	Charge (Quote-part) 2017
Aumond	40 722 \$
Blue Sea	55 395 \$
Bois-Franc	21 095 \$
Bouchette	55 901 \$
Cayamant	56 413 \$
Déléage	97 641 \$
Denholm	1 343 \$
Egan-Sud	30 649 \$
Gracefield	235 321 \$
Grand-Remous	65 139 \$
Kazabazua	2 131 \$
Lac Ste-Marie	1 446 \$
Low	2 235 \$
Maniwaki	350 671 \$
Messines	92 357 \$
Montcerf-Lytton	49 004 \$
Ste-Thérèse-de-la-Gatineau	37 767 \$
Territoires non organisés (TNO)	
	1 195 228 \$

ADOPTÉE

2016-R-AG345 **Avis de motion – Règlement 2016-305 – Déterminant la répartition des quotes-parts relatives à la Partie 3 du budget de la MRCVG pour les dépenses relatives aux opérations de gestion des matières résiduelles et abrogeant les règlements 2008-194-1, 2008-194-2, 2008-202, 2009-204, 2010-213, 2011-229, 2011-230 et 2012-235 relatifs aux mêmes objets**

Avis est donné par monsieur le conseiller André Carle qu'un projet de règlement portant le numéro 2016-305 « Déterminant la répartition des quotes-parts relatives à la Partie 3 du budget de la MRCVG pour les dépenses relatives aux opérations de gestion des matières résiduelles et abrogeant les règlements 2008-194-1, 2008-194-2, 2008-202, 2009-204, 2010-213, 2011-229, 2011-230 et 2012-235 relatifs aux mêmes objets », sera déposé pour adoption à une séance ultérieure. L'avis de motion est assorti d'une demande de dispense de lecture.

2016-R-AG346 **Avis de motion – Règlement 2016-306 – Déterminant les modalités de paiement des quotes-parts de la MRCVG et abrogeant les règlements que les règlements 93-80 et 2010-220 relatifs aux mêmes objets**

Avis est donné par monsieur le conseiller Morris O'Connor qu'un projet de règlement portant le numéro 2016-305 « Déterminant les modalités de paiement des quotes-parts de la MRCVG et abrogeant les règlements que les règlements 93-80 et 2010-220 relatifs aux mêmes objets », sera déposé pour adoption à une séance ultérieure. L'avis de motion est assorti d'une demande de dispense de lecture.

2016-R-AG347 **Avis de motion – Règlement 2016-307 – Décrétant le taux de taxe foncière imposé sur les territoires non organisés de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau pour l'année 2017**

Avis est donné par monsieur le conseiller André Carle qu'un projet de règlement portant le numéro 2016-307 « Décrétant le taux de taxe foncière imposé sur les territoires non organisés de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau pour l'année 2017 », sera déposé pour adoption à une séance ultérieure. L'avis de motion est assorti d'une demande de dispense de lecture.

2016-R-AG348 **Adoption du registre des chèques – MRC – Période du 19 octobre au 23 novembre 2016**

Monsieur le conseiller Neil Gagnon, appuyé par madame la conseillère Julie Jolivet, propose et il est résolu d'adopter, tel que présenté, le registre des chèques MRC pour la période du 9 octobre au 23 novembre 2016, totalisant un montant de 131 316,85 \$.

ADOPTÉE

2016-R-AG349

Prélèvements bancaires – MRC – Période du 19 octobre au 23 novembre 2016

Monsieur le conseiller Bernard Cayen, appuyé par monsieur le conseiller Denis Charron, propose et il est résolu d'adopter, tel que présentée, la liste des prélèvements bancaires pour la période du 19 octobre au 23 novembre 2016, totalisant un montant de 262 869,49 \$.

ADOPTÉE

2016-R-AG350

Adoption de la liste des comptes fournisseurs de la MRC au 23 novembre 2016

Monsieur le conseiller Ota Hora, appuyé par monsieur le conseiller Ronald Cross, propose et il est résolu d'adopter, tel que présentée, la liste des comptes fournisseurs de la MRC au 23 novembre 2016 totalisant un montant de 391 136,80 \$.

ADOPTÉE

2016-R-AG351

Adoption de la liste des comptes fournisseurs TNO au 23 novembre 2016

Monsieur le conseiller Réjean Major, appuyé par monsieur le conseiller Morris O'Connor, propose et il est résolu d'adopter, tel que présenté, la liste des comptes fournisseurs TNO au 23 novembre 2016 totalisant un montant de 1 272,14 \$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité des crédits

Je, soussignée, Lynn Kearney, directrice générale de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, certifie qu'il y a des crédits budgétaires et/ou extra budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

Lynn Kearney,

Secrétaire-trésorier et directrice générale

2016-R-AG352

Adoption du taux d'intérêt applicable sur les comptes en souffrance pour l'année 2017 (15 % annuellement)

Monsieur le conseiller Gary Lachapelle, appuyé par monsieur le conseiller Neil Gagnon, propose et il est résolu qu'un taux d'intérêt de 15 % par année soit appliqué sur tout compte en souffrance dû à la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau et aux territoires non organisés pour l'année 2017.

ADOPTÉE

2016-R-AG353

TNO – Adoption du budget 2017 de la RIAM – Article 603 du Code municipal du Québec

Considérant

que la Régie intermunicipale de l'aéroport de Maniwaki (RIAM) est régie par les articles 579 et suivants du Code municipal;

Considérant

que l'article 603 du Code municipal stipule que le budget d'une régie intermunicipale doit être adopté par au moins les deux tiers des municipalités dont le territoire est soumis à sa compétence;

Considérant

que le territoire des territoires non organisés de la MRC est soumis à la compétence de la RIAM, la MRC devant adopter le budget de la RIAM à ce titre.

En conséquence,

madame la conseillère Chantal Lamarche, appuyée par monsieur le conseiller André Carle, propose et il est résolu que le Conseil de la MRC adopte, pour les territoires non organisés de la MRC, le budget 2017 de la RIAM tel que transmis à cette fin.

ADOPTÉE

Séance ordinaire du conseil de la MRC du 23 novembre 2016 p. 159

2016-R-AG354

Application de l'article 72 de la Loi sur la fiscalité municipale – Reconduction du rôle d'évaluation non modernisé au 1^{er} janvier 2017 – Territoires non organisés de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau

Considérant que malgré plusieurs demandes formulées à cet effet au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, l'échéancier prévu pour la modernisation des rôles d'évaluation foncière a été maintenu au 1^{er} janvier 2016;

Considérant la surcharge de travail ainsi que les coûts engendrés par cette modernisation ont obligé la MRC à reconduire, au 1^{er} janvier 2016, les rôles d'évaluation en vigueur au 31 décembre 2015 pour six (6) municipalités visées de son territoire, conformément à l'article 72 de la Loi sur la fiscalité municipale (2016-R-AG293);

Considérant les efforts déployés par la MRC au cours de l'année 2016 afin de permettre le dépôt de rôles modernisés au 1^{er} janvier 2017, pour les municipalités concernées;

Considérant que l'expertise des ressources en place à la MRC ainsi que tous les investissements réalisés ont permis le dépôt de rôles modernisés pour les municipalités de Bouchette (83 050), Denholm (83 005), Low (83 010), Maniwaki (83 065) et Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau (83 055);

Considérant que la Municipalité régionale de comté La Vallée-de-la-Gatineau sera malgré tout dans l'impossibilité de déposer un rôle d'évaluation modernisé au 1^{er} janvier 2017 pour ses territoires non organisés (NRN830).

En conséquence, monsieur le conseiller Bernard Cayen, appuyé par monsieur le conseiller Morris O'Connor, propose et il est résolu que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau informe le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du non-dépôt de rôle d'évaluation modernisé entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2017 pour ses territoires non organisés (NRN830) et de l'application de l'article 72 de la Loi sur la fiscalité municipale.

ADOPTÉE

2016-R-AG355

Adoption – Règlement numéro 2016-302 « Établissant une tarification applicable à la gestion du programme de formation Officier non urbain (ONU) offerte à des tiers hors MRC de La Vallée-de-la-Gatineau »

Considérant que la Loi sur la fiscalité municipalité permet aux municipalités régionales de comté de prévoir, par règlement, que tout ou partie de ses biens, services ou activités soient financés au moyen d'un mode de tarification;

Considérant que constitue un mode de tarification un prix exigé de façon ponctuelle ou sous forme d'abonnement pour l'utilisation d'un bien ou d'un service ou pour le bénéfice retiré d'une activité;

Considérant qu'en vertu d'une entente signée le 1er août 2005 et amendée le 8 janvier 2007 ainsi que le 16 juin 2016, intervenue entre la MRC et l'École Nationale des Pompiers du Québec (ÉNPQ), la MRC Vallée-de-la-Gatineau est gestionnaire de formation pour les programmes de formation Pompier I, Pompier II, Opérateur d'autopompe, Opérateur de véhicule d'élévation, Désincarcération, Matières dangereuses sensibilisation hors programme, Matières dangereuses opération hors programme, Auto-sauvetage hors programme et Officier non urbain;

Considérant que l'ÉNPQ a confié à la MRC Vallée-de-la-Gatineau le mandat de donner de la formation sur son territoire conformément aux programmes de formation de l'ÉNPQ;

Considérant que des tiers hors MRC ont sollicité la MRC à titre de gestionnaire de formation pour le programme officier non urbain (ONU);

Considérant qu'une tarification pour la gestion de la formation ONU offerte à des tiers hors MRC a été recommandée par les membres du comité de Sécurité incendie à l'occasion de leur rencontre tenue le 4 octobre 2016;

Considérant que des ententes devront également intervenir entre la MRC et les tiers intéressés afin de départager les responsabilités de chacune des parties pour la gestion de la formation ONU et pour déterminer les dispositions d'ordre administratif et opérationnel applicables pour assurer le bon déroulement de cette formation;

Considérant qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a dûment été donné par monsieur le conseiller Laurent Fortin à la séance ordinaire du 18 octobre 2016, accompagné d'une demande de dispense de lecture;

Considérant qu'une copie du règlement 2016-302 a été remise aux membres du conseil au plus tard 2 jours juridiques avant la séance ordinaire du 23 novembre 2016, que tous les

membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture.

En conséquence, monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Ronald Cross, propose et il est résolu d'adopter le Règlement 2016-302 « Établissant une tarification applicable à la gestion du programme de formation Officier non urbain (ONU) offerte à des tiers hors MRC de La Vallée-de-la-Gatineau » tel que présenté.

ADOPTÉE

2016-R-AG356

Lancement d'un appel de projets en culture et formation d'un comité de sélection - Entente de développement culturel intervenue avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec

Considérant que le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et la MRC ont signé une Entente de développement culturel;

Considérant que le Conseil de la MRCVG a réservé une enveloppe budgétaire de 20 000 \$ pour la mise en œuvre de cette entente, en complément des sommes octroyées par le MCC;

Considérant que le développement culturel est un considéré comme une priorité d'intervention pour la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau;

Considérant que plusieurs organismes de la Vallée-de-la-Gatineau pourront bénéficier de cette entente;

Considérant qu'un appel de projets doit être lancé et que des montants seront attribués pour les différents volets de cette Entente;

Considérant qu'un comité de sélection doit être formé afin d'évaluer et recommander les projets soumis;

Considérant la recommandation du Comité de l'Aménagement et du Développement du 3 novembre 2016.

En conséquence, madame la conseillère Chantal Lamarche, appuyée par monsieur le conseiller Denis Charron, propose et il est résolu que le Conseil de la MRCVG autorise :

- Que les montants maximums suivants soient alloués pour chacun des volets prévus à l'Entente de développement culturel:
 - 1 000 \$ par projet pour le volet activité culturelle;
 - 1 000 \$ par projet pour le volet promotion artistes locaux;
 - 2 000 \$ par projet pour le volet patrimoine;
- Que le délai alloué pour le dépôt des projets soit de dix (10) semaines;
- Qu'un comité soit formé afin d'évaluer les projets et de faire des recommandations au CAD et que ce comité soit formé des membres suivants :
 - Madame Catalina Gonzalez, MCC;
 - Madame Caroline Marinier, MRCVG;
 - Monsieur Félix Nadeau Rochon, MRCVG;
 - Monsieur Marc Cloutier, MRCVG;
- Que la directrice générale soit autorisée à nommer un ou des substituts au comité de sélection en cas d'indisponibilité d'un des membres nommés.

ADOPTÉE

2016-R-AG357

Demande d'appui – Projet de célébration du 150^e anniversaire du Canada – Camp chrétien et Centre de retraite Gracefield

Considérant la demande d'appui présentée par l'organisme « Camp chrétien et Centre de retraite Gracefield » pour un projet de célébration dans le cadre du 150^e anniversaire du Canada en 2017;

Considérant qu'une demande de bourse a été soumise par l'organisme pour son projet présenté « Portes ouvertes – Célébrons la découverte de patrimoines canadiens au camp Gracefield », dans le cadre du programme Canada Fonds 150;

Considérant que l'organisme demande une lettre d'appui de la MRC afin de contribuer au succès de cet événement;

Considérant que ce projet permettra à de nombreuses familles de découvrir les attraits de la ville de Gracefield;

Considérant que la Ville de Gracefield appuie ce projet en offrant un repas aux participants;

Considérant la recommandation du Comité de l'Aménagement et du Développement du 3 novembre 2016.

En conséquence, madame la conseillère Joanne Poulin, appuyée par monsieur le conseiller Ota Hora, propose et il est résolu que le Conseil de la MRCVG appuie la demande présentée par l'organisme « Camp chrétien et Centre de Retraite Gracefield » au programme Fonds Canada 150, pour son projet « Portes ouvertes – Célébrons la découverte de patrimoines canadiens au camp Gracefield ».

ADOPTÉE

2016-R-AG358

Autorisation – Balisage de la Rivière Gatineau entre les municipalités de Bouchette et de Low

Considérant la demande présentée à la MRC pour le balisage de la rivière Gatineau;

Considérant que ce projet pourrait devenir une infrastructure régionale;

Considérant que la MRCVG a financé, antérieurement, de tels travaux d'installation de bouées sur la rivière Gatineau, entre les municipalités de Bouchette et de Low;

Considérant que les bouées existantes pour ce tronçon pourront être utilisées de nouveau pour la période estivale 2017;

Considérant qu'il pourrait être opportun de former un comité de travail pour analyser et définir les coûts du balisage sur l'ensemble de la rivière Gatineau;

Considérant la recommandation du Comité de l'Aménagement et du Développement du 3 novembre 2016.

En conséquence, monsieur le conseiller Morris O'Connor, appuyé par madame la conseillère Joanne Poulin, propose et il est résolu que le Conseil de la MRCVG octroie un montant de 5 000 \$ pour permettre le balisage de la rivière Gatineau entre les municipalités de Bouchette et de Low. Il est également résolu de former un comité de travail pour analyser et définir les coûts de l'ensemble du balisage de la rivière Gatineau.

ADOPTÉE

2016-R-AG359

Appui au Regroupement des transports adaptés et collectifs ruraux de l'Outaouais (RTACRO) – Programme d'aide au développement du transport collectif Volet II – Dénonciation des modifications apportées au programme et demande au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports (MTMDET)

Considérant la demande d'appui présentée par le RTACRO relativement à une dénonciation des modifications apportées au programme d'aide au développement du transport collectif Volet II par le MTMDET;

Considérant la résolution adoptée à cet effet par le RTACRO en date du 17 octobre 2016;

Considérant que les modifications apportées audit programme pourraient avoir de lourdes conséquences pour la région de l'Outaouais et dans la Vallée-de-la-Gatineau quant à l'offre de transport collectif;

Considérant la nécessité de mettre en place des programmes répondant aux besoins des régions, des organismes et des utilisateurs en transport collectif;

Considérant la recommandation du Comité de l'Aménagement et du Développement du 3 novembre 2016.

En conséquence, madame la conseillère Chantal Lamarche, appuyée par monsieur le conseiller Ronald Cross, propose et il est résolu que le Conseil de la MRCVG appui la résolution adoptée par le Regroupement des transports adaptés et collectifs ruraux de l'Outaouais afin de dénoncer les modifications apportées au programme d'aide au développement du transport collectif Volet II par le MTMDET.

ADOPTÉE

2016-R-AG360

Opposition au projet Optilab – Projet de réorganisation des laboratoires des centres hospitaliers du Québec

Considérant que le ministre de la Santé du Québec, monsieur Gaétan Barrette, veut centraliser les services de laboratoire des Centres de santé et de services sociaux vers en

les grands centre, en allant de l'avant avec son projet d'optimisation des laboratoires de biologie médicale du Québec (Optilab);

Considérant les nombreuses demandes d'appui reçues de MRC et de municipalités en opposition au projet présenté par le gouvernement, lequel va à l'encontre du principe des services de proximité;

Considérant notamment la résolution 2016-10-160 adoptée par le Conseil de la Ville de Maniwaki le 17 octobre 2016;

Considérant que pour la Vallée-de-la-Gatineau, les services de laboratoire des établissements de santé seraient déplacés à Gatineau;

Considérant la perte de services de proximité et les conséquences associées à cette perte;

Considérant qu'outre les pertes d'emploi et de services, cette réorganisation provoquera également le départ de spécialistes vers les grands centres urbains;

Considérant que le Centre hospitalier de Maniwaki est le seul hôpital desservant tout le territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;

Considérant les préoccupations soulevées quant à la sécurité des échantillons et aux conditions de transport vers des laboratoires se trouvant à plus de 100 kilomètres;

Considérant la recommandation du Comité de l'Aménagement et du Développement du 3 novembre 2016.

En conséquence, monsieur le conseiller Robert Coulombe, appuyé par madame la conseillère Joanne Poulin, propose et il est résolu à l'unanimité des membres présents que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau s'oppose au projet Optilab présenté par le ministre de la Santé et des Services sociaux et demande que le déploiement de ce projet soit arrêté afin de conserver les services de laboratoire existants dans les établissements de santé de la province, pour permettre le maintien de l'accessibilité à des services de proximité de qualité en région.

Il est de plus résolu que copie de cette résolution soit transmise à :

- Monsieur Gaétan Barrette, ministre de la Santé et des Services sociaux;
- Madame Stéphanie Vallée, députée de Gatineau, ministre de la Justice et ministre responsable de la région de l'Outaouais;
- Aux municipalités de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau pour appui.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2016-R-AG361

Campagne de promotion hivernale de Tourisme Outaouais

Considérant que le développement touristique est un considéré comme une priorité d'intervention pour la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau;

Considérant les changements réalisés dans les dernières années dans la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau quant à la promotion et au développement touristique;

Considérant qu'il y a eu une augmentation de l'achalandage des entreprises touristiques cet été;

Considérant la campagne de promotion hivernale de Tourisme Outaouais et l'offre de forfait publicitaire présentée à la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;

Considérant que plusieurs entreprises touristiques de la Vallée-de-la-Gatineau pourraient bénéficier de cette campagne de promotion;

Considérant la recommandation du Comité de l'Aménagement et du Développement du 3 novembre 2016.

En conséquence, monsieur le conseiller André Carle, appuyé par madame la conseillère Chantal Lamarche, propose et il est résolu que le Conseil autorise l'adhésion de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au « Forfait Or » de la campagne de promotion hivernale de Tourisme Outaouais, au coût de 4 000 \$. Il est de plus résolu que la MRC participe financièrement à ce forfait pour un montant de 2 000 \$ et sollicite la participation de quatre partenaires au montant de 500 \$ chacun.

ADOPTÉE

2016-R-AG362

Table de développement social – Ajout de deux membres au comité de liaison

Considérant la compilation faite suite à la journée de réflexion sur le développement social tenue à l'automne 2015 dans la MRCVG;

Considérant que la MRC souhaite pouvoir compter sur l'apport de la Table de développement social afin d'alimenter le Conseil d'informations et de recommandations;

Considérant que le rapport portant sur la nouvelle structure de la Table de développement sociale;

Considérant la recommandation des membres du comité de l'Aménagement et de Développement à l'occasion de la rencontre tenue le 3 novembre 2016 à cet effet.

En conséquence, madame la conseillère Chantal Lamarche, appuyée par monsieur le conseiller Gary Lachapelle, propose et il est résolu d'ajouter deux membres au comité de liaison de la Table de développement social, soit le président du comité d'aménagement et de développement de la MRCVG, Monsieur Gaétan Guindon, ainsi que le directeur du développement économique de la MRCVG, Monsieur Marc Cloutier.

ADOPTÉE

2016-R-AG363

Financement de projets structurants – Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie

Considérant l'Entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT) intervenue entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;

Considérant qu'entre autres obligations, l'Entente prévoit que la MRC doit adopter et maintenir à jour une *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie*, laquelle a été dûment adoptée par le Conseil de la MRC le 15 septembre 2015 (2015-R-AG297);

Considérant que dans le cadre de cette Politique, des projets ont été soumis à l'étude du comité de l'Aménagement et de Développement (CAD);

Considérant l'analyse des projets soumis, conformément aux conditions prévues à la Politique et des sommes disponibles via le FDT;

Considérant la recommandation des membres du CAD d'autoriser le financement de deux (2) projets présentés, sous réserve du respect certaines conditions décrites au compte-rendu de la rencontre de ce comité tenue le 3 novembre 2016.

En conséquence, monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Gary Lachapelle, propose et il est résolu que le Conseil de la MRC autorise le versement d'une aide financière aux projets suivants, dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie et en vertu des sommes disponibles via le Fonds de développement des territoires, sous réserve de certaines conditions recommandées par le comité de l'Aménagement et de Développement du territoire de la MRC :

PROJET	FINANCEMENT	VOLET
Embauche d'un coordonnateur à la CCMVG	45 880 \$	1
Festival des arts de la scène	5 000 \$	4

ADOPTÉE

2016-R-AG364

Maintien de la demande d'homologation et d'intégration de la Véloroute des Draveurs à La Route verte

Considérant que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG) a conclu, le 24 novembre 1995, un bail de soixante (60) ans se terminant le 29 octobre 2055 avec le gouvernement du Québec pour aménager et gérer un complexe récréotouristique sur l'ancienne emprise ferroviaire de la division Maniwaki de la compagnie Chemin de fer du Canadien Pacifique ltée s'étendant du point milliaire 36,33 dans la municipalité de Low au point milliaire 75,215 dans la municipalité de Messines;

Considérant qu'aux termes de l'article 5 dudit bail, la MRCVG « ne peut occuper, aménager ou utiliser le terrain qu'aux fins d'y développer et d'y exploiter de façon continue le complexe récréotouristique dans le but de permettre l'exercice d'activités de loisir, de plein air et de

sports, notamment la motoneige, la randonnée pédestre, le vélo et le ski de fond, tel que défini dans le programme d'aménagement prévu »;

Considérant qu'en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 112 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1), la MRCVG a déterminé, sur l'immeuble visé par le bail, l'emplacement d'un parc régional linéaire décrété par son règlement 2014-262 et dont les activités sont régies par son règlement 2013-256 permettant la pratique de la randonnée pédestre et à vélo en période estivale (de mi-avril à mi-novembre) et la randonnée à motoneige en hiver, pour certains emplacements;

Considérant que trois saisons sur quatre, le parc régional linéaire consiste essentiellement en un sentier pédestre et cyclable connu sous le nom de *Véloroute des Draveurs* qui s'étire présentement sur environ soixante-douze (72) kilomètres à travers le centre et le sud du territoire municipalisé de la Vallée-de-la-Gatineau;

Considérant que la MRC avait entrepris, dès 2010, des démarches afin que la Véloroute des Draveurs soit intégrée au réseau cyclable de la Route verte en adoptant les résolutions 2010-R-AG167 et 2011-R-AG020;

Considérant que la MRC a entrepris plusieurs projets afin d'améliorer la qualité du parcours offert aux cyclistes sur la Véloroute des Draveurs;

Considérant que la MRC procédera en 2017 à l'asphaltage d'un tronçon de 21 km de la Véloroute des Draveurs situés entre la ville de Gracefield et la municipalité de Messines;

Considérant que des démarches sont en cours afin poursuivre la Véloroute des Draveurs et la relier à la municipalité de La Pêche;

Considérant que le comité d'aménagement et de développement de la MRC a recommandé au Conseil, lors de la séance du 3 novembre 2016, d'adopter une résolution afin de signifier son intention de poursuivre ses démarches afin que la Véloroute des Draveurs soit homologuée Route verte.

En conséquence, monsieur le conseiller Neil Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller Denis Charron, propose et il est résolu que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau réitère sa demande au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et à Vélo Québec afin d'homologuer et d'intégrer la Véloroute des Draveurs à La Route verte.

ADOPTÉE

2016-R-AG365

Appui à l'Union des Municipalités du Québec et à la MRC des Maskoutains – Projet de Politique énergétique 2030 du gouvernement du Québec

Considérant que le 7 juin 2016, le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, monsieur Pierre Arcand, a déposé le projet de loi No 106 *Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives*;

Considérant que le 17 août 2016, l'Union des municipalités du Québec a présenté ses recommandations à l'égard de ce projet de loi;

Considérant que suivant notamment l'UMQ, le projet de loi No 106 est inacceptable dans sa forme actuelle puisqu'il ne reconnaît pas les pouvoirs municipaux en matière d'aménagement du territoire et de protection de l'environnement et des sources d'eau potable;

Considérant que l'article 246 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) accorde la préséance des droits consentis aux entreprises qui explorent et exploitent les hydrocarbures sur toute réglementation en matière d'urbanisme;

Considérant que l'aménagement du territoire est une compétence fondamentale des municipalités;

Considérant que la MRC des Maskoutains a adopté la résolution 16-10-254 appuyant les recommandations de l'UMQ et demandant au gouvernement du Québec de modifier le projet de loi No 106;

Considérant que le comité d'aménagement et de développement de la MRC a recommandé au Conseil des maires, lors de la séance du 3 novembre 2016, d'adopter une résolution afin d'appuyer la MRC des Maskoutains et les recommandations de l'UMQ afin de demander au gouvernement du Québec de modifier le projet de loi No 106, *Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives*.

En conséquence, monsieur le conseiller Gary Lachapelle, appuyé par monsieur le conseiller André Carle, propose et il est résolu que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau appuie la MRC des Maskoutains et les recommandations de l'UMQ afin de demander au gouvernement du Québec de modifier le projet de loi No 106, *Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives* :

- En introduisant des mesures permettant aux municipalités de désigner dans leurs outils de planification du territoire des secteurs incompatibles avec les activités d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures;
- En donnant aux municipalités des pouvoirs pour mieux encadrer la protection de leurs sources d'eau potable.

ADOPTÉE

2016-R-AG366 Autorisation de signature – Addendas – Entente relative au Fonds de développement des territoires

Considérant la résolution 2015-R-AG250 adoptée par le Conseil de la MRC à l'occasion de la séance d'ajournement tenue le 30 juin 2015, autorisant la signature de l'Entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT);

Considérant la transmission par le MAMOT d'un Addenda #1 à l'Entente relative au FDT, en date du 26 octobre 2016;

Considérant que cet addenda donne suite à l'Accord de partenariat intervenu entre le MAMOT et les municipalités, notamment par la prolongation de l'Entente jusqu'au 31 mars 2020.

En conséquence, monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyé par monsieur le conseiller Gary Lachapelle, propose et il est résolu que le Conseil de la MRC autorise le préfet, Monsieur Michel Merleau, à signer pour et non de la MRC l'Addenda #1 à l'Entente relative au fonds de développement des territoires intervenue avec le MAMOT.

ADOPTÉE

2016-R-AG367 TPI – Opérations forestières Secteur Marais des Morts, Municipalité de Bois-Franc – Octroi de contrat

Considérant que le secteur Marais des Morts en inclut dans la planification forestière du service des TPI;

Considérant que le secteur Marais des Morts est enclavé;

Considérant que la négociation du droit de passage a résulté en une entente gré à gré avec le propriétaire des lots voisins pour l'exécution des opérations forestières;

Considérant que les taux soumis ont été négociés et analysés par le service des TPI et qu'ils ont été jugés compétitifs selon les conditions de marchés actuels;

Considérant la recommandation du comité multiressources, en date de sa séance du 31 octobre 2016.

En conséquence, madame la conseillère Chantal Lamarche, appuyée par monsieur le conseiller Alain Fortin, propose et il est résolu que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau octroi le contrat de récolte pour le secteur du Marais des Morts à « Les Entreprises Luc St-Jacques » aux taux de redevances suivants :

Essence	Redevance (\$/m ³)
Peuplier pâte	5,20
Bouleau blanc pâte	4,70
Sapin sciage	18,20
Épinette sciage	20,50
Sapin épinette pâte	10,13
Érables	5,10
Frêne noir	4,50
Tilleul	4,70

ADOPTÉE

Madame la conseillère Chantal Lamarche, appuyée par madame la conseillère Joanne Poulin, propose et il est résolu de clore la présente séance à 19 h 10.

ADOPTÉE

Michel Merleau
Préfet

Véronique Denis
Greffière et adjointe
à la direction générale